

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée scolaire 2019



Sommaire

1. LES CONDITIONS DE RENTRÉE	2
1.1 Les effectifs de rentrée dans le premier degré public	2
1.2 Les effectifs de rentrée dans le premier degré privé	3
1.3 Les effectifs de rentrée dans l'enseignement agricole	3
1.4 Les effectifs de rentrée dans le second degré	6
2. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC	8
2.1 Un parcours scolaire cohérent durant la scolarité obligatoire	8
2.2 Offrir aux élèves la possibilité de progresser selon leurs rythmes	9
2.3 Un parcours scolaire adapté et contextualisé au territoire	9
2.4 Prendre en compte la diversité des élèves	11
2.5 Des instances de concertation pour mieux accompagner les élèves	11
3. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	12
4. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRÉ	13
4.1 Tous les élèves de la Nouvelle-Calédonie en 6 ^{ème} et en 2 ^{nde} vont être évalués pour mieux les accompagner	13
4.2 La participation des élèves renforcée dans la vie des établissements	13
4.3 Tous les collèges publics et privés proposent le dispositif « devoirs faits » à tous les élèves	14
4.4 L'an 1 du plan de valorisation de l'enseignement professionnel initiale	14
4.5 Chaque élève va bénéficier d'un parcours d'orientation privilégié à partir de la 2 ^{nde} générale et technologique	16
4.6 Un élargissement de l'offre de formation, malgré la baisse d'effectifs	17
5. LE CALENDRIER SCOLAIRE 2019	18

1. LES CONDITIONS DE RENTRÉE

Pour la rentrée scolaire 2019, **67 508 élèves sont attendus de la maternelle au lycée** avec 26 571 élèves dans le premier degré public, 23 323 élèves dans le second degré public, 7 475 élèves dans le premier degré privé, 9 006 élèves dans le second degré privé, 570 élèves dans le privé hors contrat et 563 élèves pour l'enseignement agricole.

Niveau	Rentrée 2019			Evolution 2018-2019 (absolu)			Evolution 2018-2019 (%)		
	Public	Privé sous contrat	Ensemble	Public	Privé sous contrat	Ensemble	Public	Privé sous contrat	Ensemble
1er degré	26 571	7 475	34 046	-212	-42	-254	-0,8%	-0,6%	-0,7%
2nd degré	23 323	9 006	32 329	-77	-260	-337	-0,3%	-2,8%	-1,0%
Ensemble	49 894	16 481	66 375	-289	-302	-591	-0,6%	-1,8%	-0,9%

Hors élèves dans le privé hors contrat, et dans l'enseignement agricole

1.1 Les effectifs de rentrée dans le premier degré public

La prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2019 dans les écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 26 571 élèves.

Ce chiffre, en légère baisse par rapport à l'an dernier, se décompose ainsi par province et par niveau :

- Province Sud : 19 992 élèves
- Province Nord : 4 895 élèves
- Province îles Loyauté : 1 684 élèves.

Niveau	Province			Total Nouvelle-Calédonie
	Iles Loyauté	Nord	Sud	
PS	187	590	2307	3084
MS	207	588	2393	3188
GS	209	651	2581	3441
CP	206	670	2625	3501
CE1	228	622	2525	3375
CE2	225	598	2402	3225
CM1	209	562	2426	3197
CM2	208	574	2533	3315
CLIS	5	40	200	245
Total	1684	4895	19992	26571

Évolution des effectifs			EVOLUTION	
	2018	2019	Nombre	%
Province Iles Loyauté	1 716	1 684	-32	-1.86%
Province Nord	4 719	4 895	176	3.73%
Province Sud	20 348	19 992	-356	-1.75%
Total	26 783	26 571	-212	-0.79%

1.2 Les effectifs de rentrée dans le premier degré privé

Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019

Niveau	Privé sous contrat
Pré-élémentaire	2 902
Elémentaire	4 573
1er degré	7 475

1.3 Les effectifs de rentrée dans l'enseignement agricole

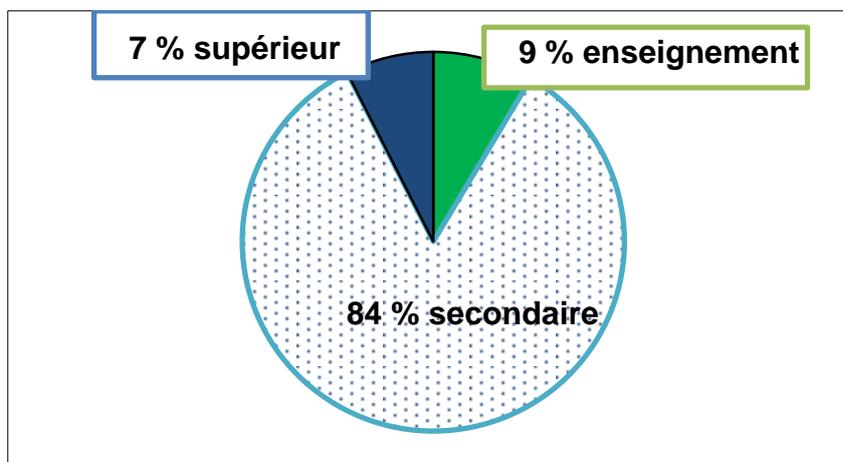
Pour marquer le 30^{ème} anniversaire de la présence de l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie, les perspectives de la rentrée scolaire 2019 sont très encourageantes.

En effet, globalement, les effectifs prévisionnels de l'enseignement agricole augmentent de 9% (dont 3% dans le public) par rapport à 2018.

Ce sont donc **563 élèves** qui à ce jour sont attendus dans les filières de l'enseignement agricole. Ces élèves se répartissent équitablement entre les trois familles de métiers (production agricole, services aux personnes et aux territoires et environnement), qui sont toujours aussi attrayantes.

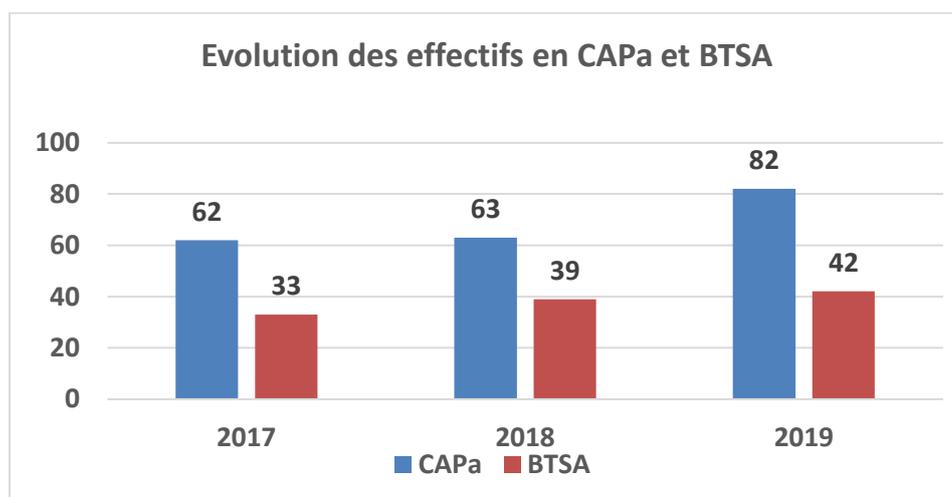
Ces 563 élèves se répartissent entre les trois lycées offrant des formations agricoles (Michel ROCARD, Mont-Dore et Do Néva) et les quatre Maisons familiales Rurales (MFR) de Belep, Koné, Poindimié et Pouebo.

Ces élèves vont suivre des formations de nature différentes : certains le feront selon un rythme alterné par la découverte des métiers au sein des MFR (48 – 7%), d'autres seront étudiants au sein du BTS agricole du lycée Michel ROCARD (42 – 7%) et la grande majorité seront élèves au sein des cursus secondaire diplômant (473 – 84%).

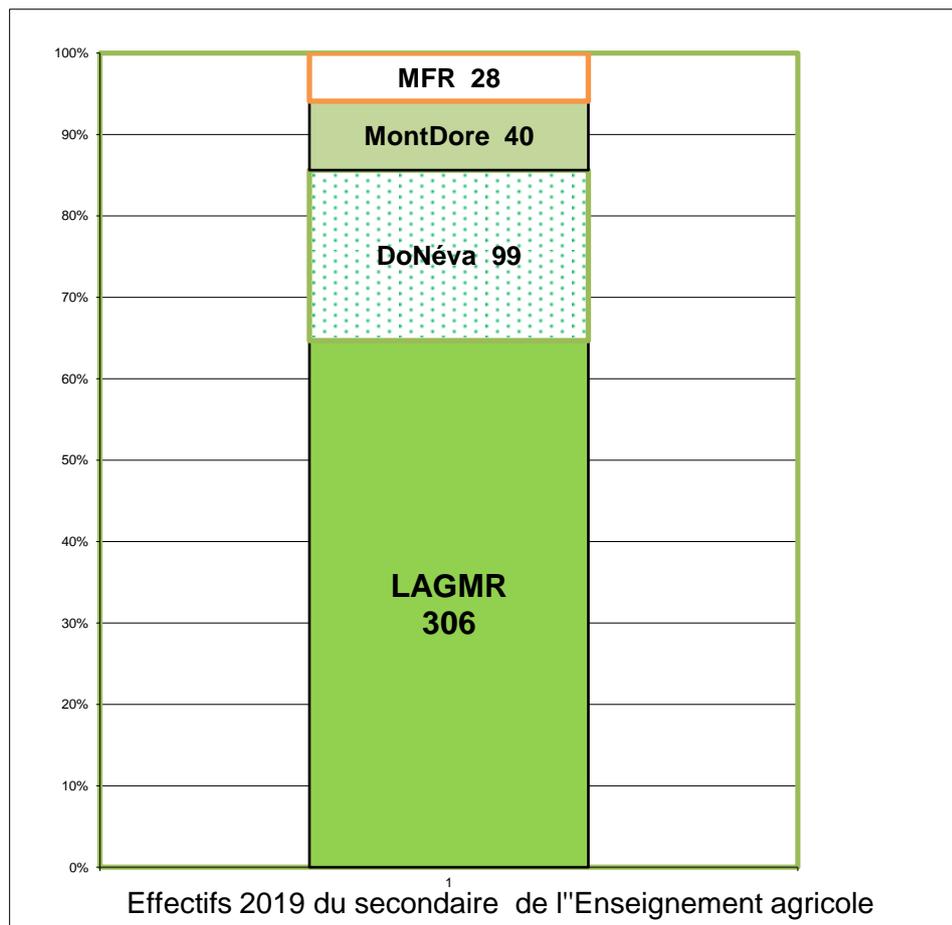


Niveau	Public	Privé sous contrat	Ensemble
DIMA	0	48	48
4 ème et 3 ème	0	14	14
1er cycle		62	62
Lycée pré-bac	346	113	459
CAPa	40	42	82
Seconde	104	14	118
BEPA	73	31	104
Bac pro	74	26	100
Bac techno	55	0	55
Post-Bac	42	0	42
BTSA	42	0	42
Total 2nd degré	388	175	563

L'évolution des effectifs de CAPa et de BTSA sont en constante progression, notamment pour les CAPa avec une ouverture de section au sein des MFR.



Les élèves du secondaire (473) sont majoritairement regroupés au sein du lycée Michel ROCARD (306 – 65%), puis au lycée privé Do Néva (99 – 21%), au lycée polyvalent du Mont Dore (40 – 8%) et enfin en MFR (28 – 6%).



Cette augmentation d'effectif révèle deux points essentiels de ce début d'année scolaire 2019 :

- Les filières proposées par l'enseignement public attirent toujours autant les jeunes calédoniens avec un très fort taux de pression (rapport du nombre de candidats ayant exprimé le vœu d'une filière sur le nombre de places offertes).
- L'enseignement privé sous contrat augmente ses effectifs prévisionnels de 25%, essentiellement dans les MFR. C'est semble-t-il le premier signe du travail engagé au sein des Maisons avec le soutien de l'Union nationale des MFR.

Évolution des effectifs du second degré par secteur d'enseignement

Secteur	2018	2019	Evolution	
			Nombre	%
Public	377	388	+11	+3%
Privé sous contrat	146	183	+37	+25%
Ensemble	523	571	+48	+9,0%

1.4 Les effectifs de rentrée dans le second degré

La prévision globale de rentrée est de **32 329** élèves dans les établissements du second degré, sans les élèves des établissements hors-contrat et des établissements relevant du secteur de l'agriculture, contre 32 666 élèves constatés en 2018, soit une baisse prévisionnelle de **337** élèves.

Répartition par structure :

- Collèges + SEGPA + ULIS : 17 253
- Lycées : 6 389
- LP : 6 427
- Post-bac, en lycées et LP : 2 260

Répartition public/privé :

- Public : 23 323 (72%)
- Privé : 9 006 (28%)

Détail des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2019

Niveau	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Collège	12 561	3 845	16 406
Segpa	616	81	697
Ulis	150	0	150
1er cycle	13 327	3 926	17 253
Lycée pré-bac	4 906	1 483	6 389
CAP	938	779	1 717
Bac pro	2 362	2 348	4 710
LP	3 300	3 127	6 427
CPGE	389	0	389
DCG	80	0	80
Post-bac	30	0	30
BTS + M à N	1 291	470	1 761
Post-Bac	1 790	470	2 260
Total 2nd degré	23 323	9 006	32 329

Évolution des effectifs :

Dans les **collèges**, il est prévu une baisse des effectifs (-1%, 182 élèves), qui peut s'accompagner de variations par établissement.

Sous l'effet générationnel, les effectifs prévisionnels devraient être inférieurs de 126 élèves (-1,9%) dans les **lycées** et de 97 élèves (-1,5%) dans les **lycées professionnels** par rapport à 2018.

Les effectifs d'élèves scolarisés dans une formation post-baccalauréat devraient légèrement progresser par rapport à 2018 (+68 élèves, soit +3,1%).

Évolution des effectifs du second degré par secteur d'enseignement

Secteur	2018	2019	Evolution	
			Nombre	%
Public	23 400	23 323	-77	-0,3%
Privé sous contrat	9 266	9 006	-260	-2,8%
Ensemble	32 666	32 329	-337	-1,0%

2. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRÉ PUBLIC

Cette rentrée 2019 est placée sous le sceau de la réforme de l'enseignement primaire et du socle commun adapté et contextualisé à la Nouvelle-Calédonie durant toute la période de la scolarité obligatoire (5 à 16 ans). Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie : c'est une mise en œuvre concrète du projet éducatif.

Elle vient compléter la réforme du collège adoptée en décembre 2016.

Pour la 1^{ère} fois l'école calédonienne permet aux élèves d'avoir un parcours scolaire cohérent du primaire au collège.

C'est une réforme globale qui vise :

- à renouveler les pratiques des enseignants pour mieux accompagner les élèves,
- un enseignement complémentaire (une nouveauté) pour tous les élèves pour apprendre à apprendre

2019 sera l'année de formation, d'appropriation et d'expérimentations pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre réglementaire, pour une entrée en vigueur effective en 2020.

Des dispositions pour mieux faire réussir tous les élèves.

2.1 Un parcours scolaire cohérent durant la scolarité obligatoire

L'objectif visé est de pallier à la rupture entre le 1^{er} et le 2nd degré dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des valeurs.

Par un outil :

- un livret scolaire unique accompagnera chaque élève de la maternelle à la 3^e, et assurera un suivi des acquis sur toute la scolarité obligatoire.
- ce livret comportera des informations sur les résultats, les progrès de l'élève, les modalités spécifiques d'accompagnement de l'élève, du projet d'école ou encore les différents parcours.

Par un socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs adapté et contextualisé à la Nouvelle-Calédonie :

- qui définit les connaissances à acquérir, les compétences à maîtriser et les valeurs à partager pour tous les élèves scolarisés **de 5 à 16 ans**.
- qui assure la cohérence et la continuité du parcours scolaire de l'élève de l'école primaire au collège
- qui favorise la continuité des apprentissages et s'adapte aux spécificités du territoire.

2.2 Offrir aux élèves la possibilité de progresser selon leurs rythmes

Par une logique d'apprentissage sur cycle de 3 ans :

Comme au collège, les nouveaux programmes du primaire sont définis par cycle de 3 ans.

Chacun des nouveaux cycles implique une acquisition progressive et continue des connaissances, des compétences et des valeurs.

- A l'école maternelle, **le cycle des apprentissages premiers** regroupe les classes de petite, moyenne et grande sections. (cycle 1)
- A l'école élémentaire, **le cycle des apprentissages fondamentaux** est composé du CP, CE1, CE2. (cycle 2)
- **Le cycle de consolidation** est constitué des classes de CM1-CM2 de l'école primaire et se poursuit en 6^{ème} au collège. (nouveau cycle 3)

Ce nouveau cycle 3 vise la fluidité du parcours de l'élève entre l'école et le collège.

Par des évaluations repensées :

Partant du postulat que chaque élève a la capacité d'apprendre et de progresser, il s'agit d'évaluer positivement, de souligner les acquis et les progrès des élèves. Un livret scolaire unique collecte l'acquisition des compétences des élèves et permet d'évaluer leur progression durant toute la scolarité obligatoire.

En complément de cette évaluation continue, des évaluations institutionnelles diagnostiques seront effectuées à l'entrée des cycles, expérimentées en CM1 dès cette année puis en CP. L'objectif étant d'accompagner les élèves de manière plus personnalisée.

2.3 Un parcours scolaire adapté et contextualisé au territoire

C'est avant tout la prise en compte de nos réalités sociales, économiques et culturelles spécifiques, afin de répondre à l'ambition de donner une identité calédonienne à notre Ecole.

Les programmes ciblent les compétences travaillées qui permettent l'acquisition du socle commun au travers de plusieurs disciplines. La transversalité des apprentissages et la pluridisciplinarité sont recherchées.

Un socle commun et des programmes adaptés et contextualisés à la Nouvelle-Calédonie :

- par l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak (1/2h par semaine)
- par le parcours civique scolaire qui prépare à l'exercice de la citoyenneté :
 - avec l'enseignement moral et civique qui privilégie l'oral et l'argumentation notamment grâce au débat ; à programmer 1/2 heure par semaine.

- il prend appui sur diverses éducations : éducation aux médias et à l'information (EMI), à la défense et à la sécurité (EDS), à la santé, (ES), au développement durable (EDD).
- par le parcours d'éducation artistique et culturel qui traduit les connaissances acquises par les élèves, les pratiques expérimentées et les rencontres faites dans le domaine des arts et du patrimoine.

Deux évènements marqueront la valorisation des travaux menés par les élèves :

- « Fête de l'Ecole calédonienne » le 14 septembre 2019 pour ce qui concerne le parcours civique scolaire ;
- L'exposition Arts d'école en novembre 2019 pour le parcours d'éducation artistique et culturel.

Par ailleurs, **le projet d'école**, plus ancré dans le contexte de chaque établissement et en lien avec son environnement, constitue le cadre dans lequel sont définies les actions relatives aux objectifs et programmes scolaires.

Cet outil de pilotage pédagogique est un levier essentiel de la mise en œuvre de la politique éducative du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de ses partenaires. Il donne lieu, au regard des actions engagées, à des dotations pour équipement. Pour mieux répondre aux besoins des équipes il a été informatisé et recensera leurs besoins de formation.



2.4 Prendre en compte la diversité des élèves

Par la création d'un enseignement complémentaire qui permettra un accompagnement personnalisé de l'élève. Volume horaire hebdomadaire d'1 heure 30 pour tous les élèves.

Cet enseignement complémentaire s'inscrit dans les pratiques de différenciation pédagogique et tient compte des besoins d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

- Il est une occasion privilégiée d'utiliser différentes modalités pédagogiques : méthodologie, médiation entre élèves, tutorat, séances d'entraînement...
- Il permet de diversifier les types de regroupements d'élèves : groupe classe, groupes de besoins, groupes de compétences... selon les choix des équipes enseignantes et en fonction des besoins repérés.
- Il permet des interventions conjointes des enseignants, il vise à changer les pratiques des enseignants

L'enseignement complémentaire s'inscrit dans un accompagnement personnalisé qui vise l'inclusion scolaire de l'élève et cherche à développer sa capacité à apprendre et à progresser.

Son pendant au collège est l'accompagnement personnalisé.

2.5 Des instances de concertation pour mieux accompagner les élèves

Divers conseils, confirmés ou instaurés, organisent la communication interne de l'école et avec les partenaires. Quatre types de conseils existent :

- **le conseil des maîtres** donne son avis sur l'organisation du service et divers sujets concernant la vie de l'école ;
- **le conseil de cycle** traite de la partie pédagogique du projet d'école, de la progression des élèves et de leurs besoins ;
- **le conseil école-collège** définit un programme d'actions visant à instaurer la coopération ainsi que des enseignements et des projets pédagogiques communs entre les écoles et le collège de secteur ;
- **le conseil d'école** favorise l'information et la participation des parents d'élèves et des élus locaux à la vie de l'école.

Ces espaces d'échanges et de prise de décision sont destinés à mieux accompagner chaque élève dans son parcours scolaire. Chaque équipe enseignante est accompagnée par l'inspecteur de la circonscription pour faire vivre ces instances au regard des objectifs poursuivis.

3. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'année scolaire 2019 s'ouvre avec de belles perspectives.

Dans la continuité de l'ouverture des premières classes de l'enseignement agricole en province Sud, au lycée polyvalent du Mont Dore, en 2017, cet établissement verra sa parcelle pédagogique dévolue aux CAPA préparant aux métiers de l'agriculture (horticulture) et à celui de jardinier paysagiste totalement opérationnelle.

Les élèves se sont déjà fortement appropriés cet outil pédagogique totalement financé par le gouvernement, notamment en y réalisant des fresques décoratives dans le cadre des cours d'éducation socioculturelle (ÉSC).

Cette matière est d'ailleurs une des particularités de l'enseignement agricole. Ce sont au total plus de 13 millions de francs qui ont accompagnés ce beau projet.

Le lycée DoNéva à Houaïlou verra aussi se finaliser plusieurs investissements. La nouvelle cantine sera opérationnelle en avril et le laboratoire de physique-chimie-biologie sera totalement rénové.

Les MFR ont proposé et obtenu l'ouverture en cette rentrée 2019 d'un CAPa Métiers de l'agriculture par alternance et itinérance au sein des 4 MFR de Nouvelle-Calédonie.

Cette initiative collective souligne la qualité du travail effectué par les MFR et leur ancrage dans les territoires. Ce CAPa répond aux besoins exprimés par les territoires et les familles.



4. LES NOUVEAUTÉS 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRÉ

4.1 Tous les élèves de la Nouvelle-Calédonie en 6ème et en 2^{nde} vont être évalués pour mieux les accompagner

4.1.1 Évaluations diagnostiques en sixième

- Date : courant du mois de mars 2019.
- Public : tous les élèves de sixième (public et privé).
- Organisation : deux épreuves de 60 mn en français et en mathématiques.
- Objectifs :
 - disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
 - mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège,
 - enrichir les outils de pilotage académique.

4.1.2 Test de positionnement de début de seconde

- Date : à partir du mois de mars 2019.
- Public : tous les élèves de seconde (public et privé)
- Organisation : deux épreuves de 50 mn en français et en mathématiques.
- Objectif : **Préparer l'accompagnement personnalisé de chaque élève.**

4.2 La participation des élèves renforcée dans la vie des établissements

Trois mesures sont prises pour renforcer la participation des élèves au sein de leur établissement :

- La généralisation des conseils de vie collégienne dans les collèges - CVC
- La mise en place d'un conseil calédonien de la vie lycéenne – CCVL qui s'appuiera notamment sur un représentant de lycée par établissement public et privé
- La reconduction de la « Fête de l'École Calédonienne » le 14 septembre 2019 au centre culturel Tjibaou.

Ces mesures sont de nature à impulser une dynamique dans les EPENC, un mieux vivre pour les élèves et d'autre part à valoriser les actions des jeunes eux-mêmes dans le cadre du parcours civique (FOLIOS) et pour les collégiens à conforter les enseignements pratiques interdisciplinaires.

4.3 Tous les collèges publics et privés proposent le dispositif « devoirs faits » à tous les élèves

Le dispositif « Devoirs Faits » offre aux élèves la possibilité de progresser selon un rythme propre. L'objectif est de faciliter le développement de connaissances et de compétences en anticipant ou en prolongeant des activités de classe.

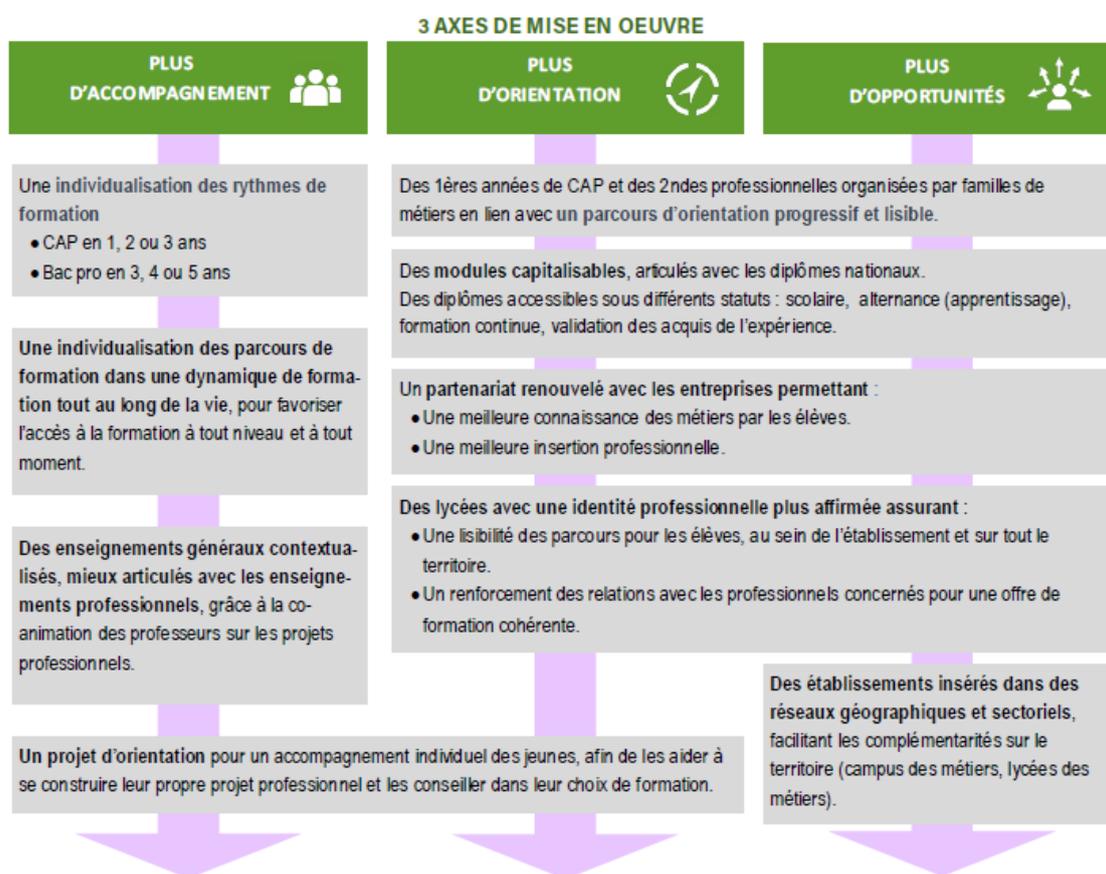
« Devoirs Faits » répond à une exigence de justice sociale et d'aide pour les familles. L'obligation est faite à tous les collèges du public et du privé de mettre en place ce dispositif, à raison de 3 fois 1 heure par semaine.

Ce dispositif est assuré par des professeurs, et sera inscrit dans l'emploi du temps des élèves.

4.4 L'an 1 du plan de valorisation de l'enseignement professionnel initiale

Une transformation en cours pour la réussite, l'insertion professionnelle et l'épanouissement de tous les élèves.

4.4.1 Neuf points clés pour une voie professionnelle rénovée



4.4.2 Les principales raisons de cette transformation

- **Rééquilibrer l'offre de formation** : une offre actuellement excédentaire dans certains secteurs et certains territoires, notamment en lien avec la baisse des effectifs.
- **Augmenter les taux de réussite**, en lien avec les objectifs du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (100% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de niveau V).
- **Former aux métiers d'avenir** : la Nouvelle-Calédonie est un territoire inscrit dans un environnement mondial. Il faut former aux métiers de demain dans un cadre insulaire en s'appuyant sur l'émergence de secteurs d'avenir porteurs de développement économique.

4.4.3 Une transformation progressive de 2019 à 2021

Les formations et les établissements concernés en 2019 :

Lycées	Niveaux	Inscription en 1ère année : l'intitulé qui apparaîtra sur l'application AFFELNET	Métiers proposés en fin de 1 ^{ère} année, pour la formation en 2 ^{ème} année
LPCH A. Escoffier LP St Pierre Chanel	CAP	Métiers du commerce et de la distribution (Employé de commerce multi-spécialités / Employé de vente spécialisé)	➤ Employé de commerce multi-spécialités ➤ Employé de vente spécialisé
ALP de KOUMAC LP Augustin TY LP St Jean XXIII	CAP	Métiers de l'hôtellerie-restauration (Cuisine / Commercialisation et services en hôtel, café, restaurant)	➤ Commercialisation et services en hôtel, café, restaurant ➤ Cuisine
Lycée J. Garnier	Bac Pro	Métiers de la maintenance des véhicules (Voitures particulières / Motocycles)	➤ Maintenance des véhicules
LP Pétro Attiti	Bac Pro	Métiers de la construction durable - Bois (Constructeur bois / Étude et réalisation d'agencement / Technicien menuisier agencéur)	➤ Constructeur bois ➤ Étude et réalisation d'agencement ➤ Technicien menuisier agencéur
Lycée W. Haudra	Bac Pro	Métiers de l'administration, de l'accueil et de la relation client, option tourisme (GA et ARCU)	➤ Gestion administration ➤ Accueil, relation clients et usagers
LP St Jean XXIII	Bac Pro	Métiers de l'hôtellerie-restauration (Cuisine / Commercialisation et services en restauration)	➤ Cuisine ➤ Commercialisation et services en restauration

4.5 Chaque élève va bénéficier d'un parcours d'orientation privilégié à partir de la 2^{nde} générale et technologique

Heures dédiées d'éducation au choix de l'orientation (54 heures annuelles) dans le cadre de l'AP (Accompagnement Personnalisé) en seconde

- **1^{er} semestre :**
 - Mars 2019 : test numérique de positionnement
 - Avril 2019 : première semaine de l'orientation pendant laquelle les élèves commencent à réfléchir à leur projet d'avenir
 - Juin 2019 : les élèves expriment leurs premières intentions.
 - Juillet 2019 : deuxième semaine de l'orientation
- **2^{ème} semestre :**
 - Conseil de classe : les familles formulent leurs vœux (voie générale avec les 4 à 5 enseignements de spécialités ou voie technologique)
- **3^{ème} semestre**
 - Conseil de classe : le chef d'établissement valide le passage en série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité.

4.6 Un élargissement de l'offre de formation, malgré la baisse d'effectifs

4.6.1 En lycée

- Une classe Passerelles au lycée Jules Garnier
- 1 FCIL Sommellerie au lycée Jean 23
- 1 CAP Agent polyvalent de restauration au lycée Rivat de Pouebo (DDEC)
- 1 CAP MBC (Maintenance du Batiment Collectivité) à Koumac
- 1 demi division 2nd professionnelle ARCU Accueil Relation Client Usager au Lycée W. Haudra
- Poursuite de montée définitive (Terminale du lycée du Mont-Dore)
- Poursuite de montée au lycée Michel Rocard de Pouembout

4.6.2 En collège

- Poursuite de la montée 4^{ème} au collège d'Apogoti

4.6.3 Pour les élèves en situation de handicap

- ULIS professionnel Lycée de Champagnat
- ULIS : collège de Bourail, Rivière salée, Païta Louise Michel

5. LE CALENDRIER SCOLAIRE 2019

- **Rentrée scolaire des enseignants :**
Vendredi 15 février 2019
- **Rentrée scolaire des élèves :**
Lundi 18 février 2019
- **Vacances 1ère période :**
Samedi 6 au dimanche 14 avril 2019
- **Vacances 2ème période :**
Samedi 8 au dimanche 23 juin 2019
- **Vacances 3ème période :**
Samedi 10 au dimanche 25 août 2019
- **Vacances 4ème période :**
Samedi 12 au dimanche 27 octobre 2019
- **Début des vacances d'été :**
Samedi 14 décembre 2019

Les enseignants de l'enseignement secondaire public et privé appelés à participer aux opérations liées aux examens, sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.